



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.237/61  
11 août 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION  
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES  
Dixième session  
Genève, 22 août - 2 septembre 1994  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE,  
Y COMPRIS DES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 4	3
A. Généralités et objet de la note . . . . .	1 - 3	3
B. Mesures que le Comité pourrait prendre . . . . .	4	3
II. ACTIVITES EN COURS DU SECRETARIAT INTERIMAIRE . . . . .	5 - 9	3
III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES . . . . .	10 - 19	5
A. Locaux . . . . .	10 - 11	5
B. Administration . . . . .	12 - 14	6
C. Effectifs actuels . . . . .	15 - 19	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. FONDS EXTRABUDGETAIRES NECESSAIRES . . . . .	20 - 33	8
A. Appui aux activités du secrétariat intérimaire : Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation (résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 20) . . . . .	20 - 27	8
B. Appui à la participation aux sessions du Comité : Fonds spécial de contributions volontaires (résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 10) . . . . .	28 - 33	10
Annexes */		
I. Mise en place du système d'information du secrétariat . . . . .		12
II. Trust fund for the negotiating process statement of contributions . . . . .		16
III. UNFCCC interim secretariat : financial estimates for 1994-1995 . . . . .		17
IV. Special voluntary fund for participation : statement of contributions . . . . .		24
V. Estimated extrabudgetary funding requirements 1994-1995 . . . . .		25

---

\*/ Pour des raisons techniques, les annexes II à V sont publiées en anglais seulement.

## I. INTRODUCTION

### A. Généralités et objet de la note

1. A la neuvième session du Comité, le Secrétaire exécutif a présenté une note (A/AC.237/54) contenant des informations sur les activités du secrétariat intérimaire sur des questions administratives et budgétaires et sur les contributions nécessaires aux deux fonds extrabudgétaires créés en application des paragraphes 10 et 20 de la résolution 45/212 de l'Assemblée générale, à savoir le Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation et le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation (ce dernier étant destiné à financer les activités du secrétariat). Le Comité a pris note des renseignements fournis par le secrétariat intérimaire sur ses activités et sur l'état des fonds extrabudgétaires. Il s'est félicité des efforts faits par les contributeurs aux deux fonds extrabudgétaires, des travaux du secrétariat intérimaire et de la transparence de son rapport.

2. La présente note a pour objet d'actualiser l'information disponible sur ces sujets.

3. L'attention du Comité est appelée sur la note du secrétariat intérimaire intitulée "Programme de coopération concernant la Convention sur les changements climatiques" (A/AC.237/75) qui renseigne sur les activités du secrétariat concernant l'appui technique et financier à la mise en oeuvre de la Convention par les pays en développement ainsi que par les pays à économie en transition. La présente note ne contient pas d'informations sur ces activités.

### B. Mesures que le Comité pourrait prendre

4. Le Comité pourrait peut-être :

a) prendre note des renseignements contenus dans le présent document et faire des observations sur leur présentation;

b) prendre note, en s'en félicitant, de l'appui extrabudgétaire fourni pour permettre la participation aux travaux du Comité et les activités du secrétariat intérimaire, y compris - dans ce dernier cas - la mise à disposition de locaux à titre gracieux;

c) conseiller le secrétariat intérimaire au sujet de la programmation et du financement de ses activités futures;

d) appuyer les efforts déployés par les contributeurs et le secrétariat pour mobiliser des fonds extrabudgétaires dans des proportions accrues et en rapport avec l'augmentation des besoins.

## II. ACTIVITES EN COURS DU SECRETARIAT INTERIMAIRE

5. Le secrétariat intérimaire a poursuivi les travaux mentionnés dans la précédente note sur ce sujet, ses activités restant centrées sur la recherche des moyens de satisfaire les besoins du Comité en matière de documentation et

d'organisation de ses sessions - besoins qui continuent d'être considérables. Comme il l'a fait par le passé, le secrétariat intérimaire a dû anticiper dans une certaine mesure les demandes du Comité afin de veiller à ce que les ressources et les effectifs nécessaires soient disponibles en quantité suffisante et en temps voulu. Toute autre orientation que le Comité pourrait donner au secrétariat pour lui permettre de programmer et de financer ses activités futures, notamment pendant la période après la première session de la Conférence des Parties, contribuerait très utilement à réunir des fonds extrabudgétaires pour 1995 (voir les paragraphes 26 et 27 ci-après). Ces conseils aideraient aussi à structurer le secrétariat permanent, question qui fait l'objet d'une note distincte dont est saisi le Comité au titre du point 6 de son ordre du jour provisoire (A/AC.237/60 et Add.1).

6. Le Comité continue d'attacher beaucoup d'importance à une collaboration avec les secrétariats d'autres organes internationaux sur des questions de fond. Ces efforts portent leurs fruits dans un certain nombre de domaines, dont les travaux sur le premier examen des renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I (voir A/AC.237/63) et les activités liées à la coopération technique (voir A/AC.237/75).

7. Le Bureau d'information sur les changements climatiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est toujours un partenaire précieux du secrétariat intérimaire lorsqu'il s'agit de sensibiliser le public à la Convention ou de mettre au point le système d'information du secrétariat. Grâce au financement qui lui a été procuré, le Bureau d'information a pu continuer de publier le Bulletin des Nations Unies sur les changements climatiques en partenariat avec le secrétariat intérimaire et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Trois numéros de ce bulletin sont prévus en 1994, dont un a été publié, un autre sera prêt pour la dixième session du Comité et le troisième doit sortir en octobre. Le tirage actuel de cette publication est de 12 000 exemplaires en anglais, 4 500 en espagnol et 3 500 en français.

8. L'avenir du Bureau d'information sur les changements climatiques est à l'étude par le PNUE, sans que cela affecte sa capacité de travailler en coopération étroite avec le secrétariat intérimaire. La collaboration avec ce Bureau devrait donc se poursuivre au moins jusqu'à la fin de 1995, de sorte qu'il n'est prévu pour 1995 aucun financement des activités du secrétariat intérimaire concernant la sensibilisation du public. Il faudra revoir la situation si, pour une raison quelconque, les services du Bureau d'information devaient faire défaut.

9. Le secrétariat intérimaire a investi du temps et de l'argent pour mettre au point un système d'information à l'appui de ses activités (par exemple les activités susmentionnées d'examen de l'information et de coopération technique) ainsi que pour étayer la participation des gouvernements et d'autres entités à la mise en oeuvre de la Convention. De fait, la collecte, le traitement et la diffusion efficaces de données et de renseignements ainsi que des communications internes et externes sont des éléments de plus en plus

importants du travail du secrétariat intérimaire. Le système d'information du secrétariat est brièvement décrit à l'annexe I et les délégations qui souhaiteraient obtenir une information plus détaillée à ce sujet sont invitées à adresser une demande à cet effet au secrétariat intérimaire.

### III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

#### A. Locaux

10. Le secrétariat intérimaire a emménagé dans le Centre exécutif de Genève (CEG) peu après la neuvième session du Comité, et est désormais bien installé dans ses nouveaux locaux. Il ne paie pas de loyer, par décision des autorités suisses, qui ont également offert une contribution en nature d'une valeur de 215 750 francs suisses environ (soit l'équivalent de quelque 160 000 dollars E.-U.) pour financer quelques travaux restant à faire (cloisonnement et ameublement). Le secrétariat intérimaire est très reconnaissant de cet appui, qui vient s'ajouter aux contributions de la Suisse au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation. La superficie disponible (environ 1 700 m<sup>2</sup> de bureaux et aires de service) est plus que suffisante eu égard aux besoins du secrétariat intérimaire en 1994. Les besoins pour 1995 sont à l'étude compte tenu de l'évolution probable du programme de travail du secrétariat intérimaire.

11. L'adresse locale, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopie et l'adresse du courrier électronique du secrétariat intérimaire sont les suivants :

#### Adresse locale

Secrétariat intérimaire  
de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
Centre exécutif de Genève  
11/13 chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine  
Genève (Suisse)

#### Adresse postale

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

Téléphone : (41 22)979 91 11 1/

Télécopie : (41 22)979 90 34

Courrier électronique : [secrétariat.unfccc@unep.ch](mailto:secrétariat.unfccc@unep.ch) 1/

---

1/ Tous les fonctionnaires disposent d'un numéro de téléphone et d'une adresse électronique directs.

## B. Administration

12. L'appui administratif est un important élément du bon fonctionnement du secrétariat intérimaire, d'autant que les activités de ce dernier prennent de l'ampleur. A ce titre, beaucoup de temps continue d'être consacré à l'administration du personnel. Le caractère intérimaire de ce secrétariat et l'imprévisibilité du financement extrabudgétaire soulèvent, à cet égard, des problèmes particuliers qui sont abordés en collaboration avec le service responsable de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Les nouvelles procédures imposées par les autorités administratives de l'ONU concernant la gestion du Fonds spécial de contributions volontaires ont alourdi la charge de travail administratif (voir les paragraphes 30 et 31 ci-après).

13. Un service administratif du Département de la coordination des politiques et du développement durable, composé d'un administrateur et de deux agents des services généraux, continue de fournir un appui administratif depuis ses bureaux du Centre exécutif de Genève. Ce service, qui fonctionne dans le cadre du Département situé au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, dessert également le secrétariat intérimaire de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification. Les modalités administratives d'établissement des effectifs de ce groupe et de recrutement de son directeur ont progressé depuis la neuvième session du Comité, mais ce processus n'est pas encore terminé.

14. Les prestations qui seront demandées à ce service administratif en 1995 dépasseront vraisemblablement ses capacités, notamment en ce qui concerne la nécessité de fournir un mécanisme de surveillance financière efficace. Ce point sera étudié en consultation avec le Département et les services administratifs centraux du Siège.

## C. Effectifs actuels

15. Les dispositions concernant la dotation en effectifs par imputation sur le budget-programme de l'ONU pour 1994-1995, l'affectation d'un administrateur général (D-1) au titre de la section de ce budget relative au Département et le détachement de personnel par l'OMM et le PNUE restent inchangées.

16. A compter de septembre 1994, la Norvège fournira un appui bilatéral pour assurer le recrutement d'un administrateur de programme (L-4) pendant deux ans (voir l'annexe III, point B.2), ce qui porte à deux le nombre de mécanismes bilatéraux de dotation en effectifs en vigueur, l'autre étant fourni par les Pays-Bas (annexe III, point B). Le secrétariat intérimaire serait intéressé de savoir si d'autres gouvernements souhaiteraient fournir une contribution analogue, surtout si celle-ci devait être fournie de manière à permettre le recrutement de personnel en provenance de pays en développement.

17. Le tableau ci-après montre les effectifs actuels du secrétariat intérimaire. Sauf indication contraire, il indique les postes pourvus au 1er juillet 1994. Il ne rend compte ni des consultants, ni des stagiaires (engagés pour un coût minime ou nul), ni du personnel temporaire recruté pour aider le secrétariat pendant les sessions du Comité.

	Ressources prévues au budget-programme jusqu'au 31.12.1995	Autres sources		Total
D-2	1	-		1
D-1/L-6	1	3	DCPDD <u>*/</u> , OMM, Pays-Bas (jusqu'au 30.06.96)	4
P-5/L-5	-	2	Fonds d'affectation spéciale	2
P-4/L-4	1	3	PNUE (jusqu'au 30.06.95), Norvège (jusqu'au 14.09.96) <u>a/</u> , Fonds d'affectation spéciale <u>b/</u>	4
P-3/L-3	1	4	Fonds d'affectation spéciale	5
P-2/L-2	1	1	Fonds d'affectation spéciale	2
Total D et P	5	13		18
Services généraux	6	8	OMM - 2; Fonds d'affectation spéciale - 6 <u>c/</u>	14
TOTAL	11	21		32

\*/ Département de la coordination des politiques et du développement durable.

a/ Au 15 décembre 1994.

b/ Au 16 août 1994.

c/ Un agent des services généraux au 22 août 1994.

18. Du fait de l'incertitude du financement, les postes imputés sur le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation continuent d'être pourvus par un personnel recruté à court terme. Le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU excluent l'engagement de fonds extrabudgétaires (par des contrats d'embauche, par exemple) tant que les fonds n'ont pas été reçus. A l'heure actuelle, les 13 fonctionnaires financés par des sources extrabudgétaires sont titulaires de contrats expirant le 30 septembre 1994, et dont la prorogation dépendra de la réception, en temps voulu, des contributions qui sont dans la filière ou annoncées.

19. Le secrétariat intérimaire est de plus en plus mis à contribution, et ses tâches évoluent. Pour ne donner qu'un seul exemple, celui des travaux de premier examen des communications émanant des Parties visées à l'annexe I, il est sur le point de passer de l'élaboration d'études sur un processus donné à une réelle contribution à ce processus, voire à sa coordination. Il s'agit là d'un changement qualitatif dont les ressources nécessaires ont été prévues dans le plan de financement actuel (annexe III, point B.2), qui est conforme au scénario décrit dans le document A/AC.237/63. Les travaux concernant

l'examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphes 2 a) et 2 b), afin de déterminer s'ils sont adéquats, et peut-être aussi les critères relatifs à une application conjointe de la Convention et le rapport sur l'application, pourraient peut-être aussi subir une conversion qualitative analogue. Cette évolution doit être prise en considération au moment de l'examen des estimations financières pour 1995 dont il est fait état dans la section suivante.

#### IV. FONDS EXTRABUDGETAIRES NECESSAIRES

##### A. Appui aux activités du secrétariat intérimaire : Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation (résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 20)

20. On trouvera à l'annexe II un état des contributions actuelles - annoncées ou reçues - au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation. On notera que ce tableau a été simplifié par rapport au tableau correspondant des précédents rapports du Comité, et ce par l'indication du montant cumulé de toutes les contributions de chaque bailleur à la fin de 1993. La présentation du tableau montrant les contributions au Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation (annexe IV) a été modifiée de façon analogue.

21. Le tableau de l'annexe III présente une version révisée des estimations financières pour 1994-1995 qui avaient été présentées pour la première fois au Comité à l'annexe I du document A/AC.237/54. On y affine les estimations de coût du tableau précédent, notamment le montant estimatif des dépenses de personnel, et tente de donner une image plus précise de la structure des activités du secrétariat, y compris celles qui sont organisées séparément. Il convient de noter que, aux fins de calcul budgétaire, les coûts découlant du système d'information sont répartis entre d'autres activités du secrétariat (voir l'annexe III, point A.4.1 et la note b)). Ce tableau se caractérise par une autre innovation qui consiste à prévoir, à titre provisoire, les travaux qui pourraient être nécessaires à partir du deuxième semestre de 1995 pour donner suite aux décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session, par exemple l'appui à une phase pilote d'application conjointe, à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et à d'éventuelles négociations nouvelles. Cette rubrique, qui apparaît à la section D, intitulée "Post COP 1 contingencies" (fonds pour imprévus comme suite à la première Conférence des Parties), devra être révisée successivement compte tenu des conclusions des dixième et onzième sessions du Comité et de la première Conférence des Parties.

22. On se souviendra que lors de l'examen des fonds extrabudgétaires à la neuvième session du Comité, certains pays contributeurs ont affecté leur contribution au Fonds d'affectation spéciale à des activités particulières du secrétariat, à savoir le Processus de communication et d'examen (CC:CRP) et le Programme d'échange d'informations concernant la Convention sur les changements climatiques (CC:INFO), précédemment dénommé Climex. Cette affectation, qui est indiquée à l'annexe III (points B.2 et C.2.1), sera reflétée prochainement dans le système de surveillance financière du secrétariat intérimaire, mécanisme qui permettra de fournir une information suffisante sur l'utilisation des contributions réservées.

23. La première note au bas de l'annexe III fait ressortir deux points importants concernant les estimations financières, à savoir :

a) Les estimations sont fondées sur un taux de change standard entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse : il est fort possible que les coûts réels varient selon les fluctuations du taux de change d'ici la fin de 1995, mais cette éventualité ne peut être chiffrée à l'avance;

b) Il s'agit là de chiffres nets; une estimation des besoins de financement brut, y compris les frais généraux (13 %) et la réserve de fonctionnement (15 %) est donnée à l'annexe V.

24. La section A de l'annexe V indique que les besoins de financement extrabudgétaire brut des activités du secrétariat se chiffrent à environ 2,8 millions de dollars E.-U. en 1984 et 7,6 millions de dollars E.-U. en 1995. Ces montants, qui dépassent largement les niveaux de financement précédents, reflètent la croissance des activités du secrétariat intérimaire conformément aux besoins et aux orientations du Comité, y compris les dispositions prises pour la contribution du secrétariat intérimaire à l'examen des communications des Parties visées à l'annexe I (voir l'annexe III, point B.2). Les estimations pour 1995 rendent également compte de la mise en place du système d'information (point A.4.1), de l'appui à la coopération technique (point C.2), notamment le programme CC:INFO, des imprévus qui pourraient surgir après la première Conférence des Parties (point D) et du renforcement de la capacité centrale du secrétariat en matière de coordination et de surveillance (point A.2). Cette dernière capacité doit être en rapport avec l'élargissement des activités du secrétariat.

25. En ce qui concerne la situation pour la période restant à courir jusqu'à la fin de 1994, les montants contribués ou annoncés au Fonds d'affectation spéciale, y compris le solde reporté de 1993 et compte tenu de l'appui bilatéral à la dotation en effectif, recouvrent les besoins estimatifs et devraient laisser un solde à reporter en 1995. Les flux de trésorerie sont suivis de près et, au moment de la mise sous presse, les obligations financières imputées au Fonds d'affectation spéciale (par exemple pour les traitements) sont limitées à la période restant à courir jusqu'au 30 septembre 1994.

26. Il faudrait que le solde du Fonds d'affectation spéciale en 1995 soit d'environ 7 millions de dollars E.-U. (dont un million de dollars environ pour la réserve de fonctionnement). En fournissant ces estimations, on a voulu donner aux gouvernements les moyens de conseiller quant à la programmation et au financement des activités du secrétariat intérimaire, d'envisager de relever leur contribution au Fonds d'affectation spéciale jusqu'à la fin de 1995 et de prendre des dispositions pour procéder au versement anticipé de leur première tranche.

27. On espère que des contributions supplémentaires seront apportées en quantité suffisante d'ici à la fin de 1994 afin de permettre au secrétariat intérimaire de poursuivre ses activités à leur niveau actuel au moins jusqu'au 30 juin 1995. Cela nécessitera environ 2,5 millions de dollars E.-U. (montant brut). On fera appel à d'autres contributions, compte tenu des décisions qui seront prises par le Comité à ses dixième et onzième sessions et par la

première Conférence des Parties, afin de prolonger les activités jusqu'à la fin du mandat du secrétariat intérimaire, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1995, ou d'ajouter de nouvelles activités, selon les besoins.

B. Appui à la participation aux sessions du Comité :  
Fonds spécial de contributions volontaires  
(résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 10)

28. On trouvera à l'annexe IV un état des contributions - versées ou annoncées - au Fonds spécial de contributions volontaires.

29. La manière dont ce fonds est utilisé a été indiquée dans le rapport sur les activités du secrétariat intérimaire qui avait été présenté à la neuvième session du Comité (A/AC.237/54, par. 39 à 41). La pratique du secrétariat en ce qui concerne la gestion de ce fonds, y compris ses priorités, a été notée par le Comité à cette même session (A/AC.237/55, par. 127).

30. Les procédures de gestion de ce fonds qui ont été adoptées dernièrement (et qui ont été évoquées au paragraphe 12 ci-dessus) exigent du secrétariat intérimaire :

a) qu'il obtienne l'accord de l'ONUG pour toute communication autorisant l'utilisation de ce fonds;

b) qu'il établisse des autorisations de voyage individuelles à des représentants choisis au lieu d'autoriser les bureaux du PNUD à financer la participation de délégués qui leur sont désignés directement par les ministères des affaires étrangères;

c) qu'il limite le versement d'avances sur les indemnités journalières de subsistance aux représentants pris en charge avant leur départ de leur pays d'origine et qu'il procède au paiement à l'arrivée des représentants aux sessions.

31. Ces procédures introduisent une rigueur accrue dans l'administration du fonds. Elles augmentent aussi la charge de travail administratif et les dépenses de personnel, ou plutôt libèrent de ces contraintes les différents bureaux du PNUD pour les transférer au secrétariat de Genève. Le deuxième impératif de la liste ci-dessus introduit un nouveau facteur temps dans la réponse du secrétariat aux demandes de financement. En collaboration avec le service d'appui administratif, le secrétariat s'est adapté à ces nouvelles procédures tout en s'efforçant d'en obtenir une certaine souplesse, notamment en ce qui concerne le versement d'avances sur l'indemnité journalière de subsistance.

32. Les contributions annoncées ou versées au Fonds spécial de contributions volontaires sont encore une fois insuffisantes pour permettre au secrétariat intérimaire d'offrir un financement à tous les 136 pays remplissant les conditions requises. Par conséquent, le secrétariat a une fois de plus basé son offre de financement pour la dixième session sur les deux premières catégories prioritaires, à savoir : a) les pays en développement remplissant les conditions requises et les pays à économie en transition qui ont déposé leur instrument de ratification ou d'accession, ou qui fournissent des membres

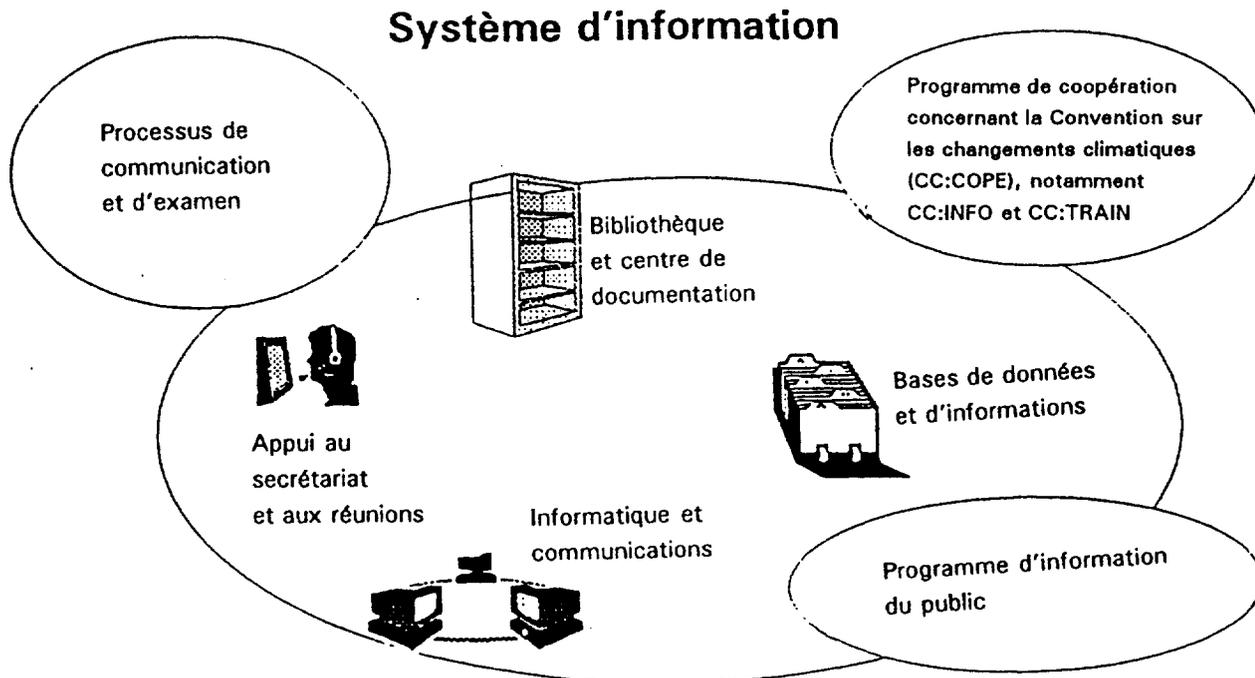
au bureau du Comité ou de ses groupes de travail; et d) d'autres pays moins avancés et petits Etats insulaires en développement remplissant les conditions requises. En outre, deux pays ne relevant pas de ces catégories (la Lituanie et le Viet Nam), qui participent au programme CC:TRAIN, se sont vu offrir un financement pour permettre leur participation.

33. On relèvera de la section B de l'annexe V que le montant estimatif du financement brut nécessaire à la participation aux organes de la Convention en 1995 est de l'ordre de 2,3 millions de dollars E.-U. La durée prévue (trois semaines) de la onzième session du Comité a été un élément important de ce calcul. Il existe d'autre part un facteur tendant à abaisser les besoins de financement pour 1995, à savoir l'hypothèse selon laquelle après la première Conférence des Parties, seules les Parties pourront prétendre à un financement. Compte tenu du solde attendu à la fin de 1994, et après versement de toutes les contributions annoncées, le montant (brut) encore attendu pour 1995 est d'environ 1,7 million de dollars E.-U.

Annexe I

MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATION DU SECRETARIAT

1. Le secrétariat a mis en place un système d'information afin d'appuyer les gouvernements et les autres participants au processus de la Convention ainsi que ses propres activités par l'apport d'une information appropriée. Le Bureau d'information sur les changements climatiques PNUE/OMM (IUCC) est à cet égard un partenaire actif. Certaines dépenses d'équipement sont partagées avec le secrétariat intérimaire de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification. Les activités en cours constituent une étape vers la création, à long terme, d'un réseau d'information à part entière pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention.
2. Certains des services d'information actuels sont fournis au moyen d'interventions ciblées tandis que d'autres activités améliorent l'efficacité du secrétariat intérimaire ce qui conduit, à terme, à fournir une meilleure prestation aux gouvernements. Des informations succinctes sur les premiers travaux effectués dans ce domaine ont été communiquées au Comité dans de précédentes études consacrées aux activités du secrétariat. On trouvera dans la présente annexe une description de l'état d'avancement du système d'information du secrétariat, des services qu'il peut d'ores et déjà fournir et de ceux qui sont prévus. Pour obtenir un complément d'information sur ce mécanisme, les délégations sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat intérimaire.
3. Comme indiqué dans la figure ci-après, ce système a été conçu sous forme modulaire : installations informatiques et de communications, bases de données et d'informations et projet de bibliothèque et de centre de documentation. Certains de ces modules correspondent à des activités autonomes, dotées d'objectifs et de groupes cibles précis, tandis que d'autres desservent des programmes techniques que le secrétariat intérimaire est en passe de mettre en place, en particulier le Programme de coopération concernant la Convention sur les changements climatiques (CC:COPE), le premier examen des communications des Parties visées à l'annexe I (Processus de communication et d'examen - CC:CRP) et le programme d'information du public entrepris avec le Bureau d'information sur les changements climatiques (IUCC). Ce système d'information, qui était également les activités générales du secrétariat, sera accessible aux délégations des gouvernements et aux autres participants aux sessions du Comité et, plus tard, de la Conférence des parties. Son financement a été obtenu auprès du Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation.



#### A. Informatique et communications

4. Le système informatique du secrétariat a été mis en place et le personnel a reçu une formation appropriée, tous les fonctionnaires ayant accès aux installations nécessaires. Ce mécanisme est actuellement capable de fournir une base suffisante à la plupart des activités en cours du secrétariat. Certaines mises au point seront cependant nécessaires en 1994 et 1995 pour améliorer les services actuels, tenir compte de l'arrivée de personnel et de consultants nouveaux et lancer de nouvelles applications.

5. Si la bureautique de base est à présent satisfaisante, les flux de données accrus au sein du secrétariat ainsi qu'en provenance et à destination de ce dernier appelleront une amélioration du système d'information afin d'aider le personnel à travailler plus efficacement. A cette fin, on s'attachera essentiellement à améliorer les systèmes de communication et à installer des systèmes de groupes de travail qui puissent contribuer à diverses tâches administratives et techniques.

6. L'adjonction la plus récente a été celle du courrier électronique extérieur, avec le concours de l'IUCC. Il est désormais possible de joindre

les membres du secrétariat soit par l'intermédiaire de l'annuaire commun de l'Organisation des Nations Unies ("cc:Mail"), soit à travers le réseau Internet. Les délégations voudront peut-être prendre note de la nouvelle adresse du courrier électronique Internet du secrétariat intérimaire, qui est :

**secretariat.unfccc@unep.ch**

7. En outre, chaque fonctionnaire peut être joint directement, en remplaçant le mot "secretariat" dans l'adresse ci-dessus par l'initiale du prénom et le nom de famille de l'intéressé, comme dans l'exemple ci-dessous :

**eschlosser.unfccc@unep.ch**

#### B. Autres modules

8. Le travail sur les bases de données et d'informations s'est accru considérablement pour englober désormais des données détaillées sur les organisations, les activités et les adresses individuelles, outre les références bibliographiques. Ces dernières sont communiquées au Comité comme lors des sessions précédentes (document A/AC.237/Misc.24/Add.2), et les premières sont désormais utilisées régulièrement pour l'enregistrement des participants et la production d'un répertoire des participants ainsi que pour diverses fonctions de publipostage et de communication. Ces bases de données constituent la base du Programme d'échange d'informations sur la Convention (CC:INFO) (précédemment dénommée Climex) et d'un certain nombre d'autres applications. Les bases de données et les services qui peuvent être fournis ont pris de l'ampleur, et cette tendance se poursuivra, surtout avec l'arrivée des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I. On s'efforcera dans l'avenir immédiat à élargir le contenu et à améliorer la performance des bases de données existantes, mais aussi à passer à un système plus sophistiqué.

9. Le centre bibliothécaire et documentaire est prévu comme un espace physique implanté dans le Centre exécutif de Genève où des documents, livres et autres "objets d'information" pourraient être rassemblés, archivés et mis à la disposition des utilisateurs aussi bien sous forme matérielle que sous forme électronique. Le secrétariat intérimaire a prévu ce module conjointement avec l'IUCC. Ce projet est prêt à être exécuté avec l'accès au financement des dépenses d'ameublement, de matériel et de personnel.

10. Le programme d'information du public a été exécuté par l'IUCC par l'intermédiaire du secrétariat intérimaire. Des activités telles que la production du Bulletin des Nations Unies sur les changements climatiques, ou les campagnes de presse ainsi que plusieurs opérations de diffusion de l'information (telles que les info-panneaux électroniques ou la publication assistée par ordinateur) se poursuivront, surtout par l'intermédiaire du projet de centre bibliothécaire et documentaire commun. On se servira en particulier du serveur World Wide Web qui est en passe d'être installé par l'IUCC sur le réseau Internet.

### C. Services du programme

11. Le premier programme technique à faire un usage intensif du système d'information a été le Programme d'échange d'informations concernant la Convention sur les changements climatiques (CC:INFO). L'information a été traitée dans un ensemble de bases de données interconnectées et on distribue actuellement les conclusions aux délégations (voir A/AC.237/75, section II). On s'emploie actuellement à reproduire l'information sur des systèmes électroniques en ligne et hors ligne. Il sera indispensable d'améliorer les bases de données et les systèmes de communication si l'on veut entreprendre toutes les activités prévues, notamment dans le cadre du projet CC:COPE (voir A/AC.237/75, section IV).

12. Le processus de communication et d'examen est sur le point de démarrer et, étant donné le nombre de communications nationales attendues et la quantité considérable de données écrites et numériques qu'elles contiendront, on prévoit d'appuyer ce travail par des services d'information appropriés. Parmi les tâches les plus importantes, il faudra procéder à l'archivage électronique de toutes les informations dans leur texte intégral et sous forme de bases de données structurées. En outre, l'élaboration d'outils de gestion de l'information permettra d'améliorer l'accès aux données au moyen, notamment, de présentations novatrices.

### D. Services destinés aux participants

13. Pendant les sessions du Comité et, plus tard, de la Conférence des Parties, le secrétariat fournira directement aux participants plusieurs services informatiques. Il sera mis en place à la dixième session du Comité un centre expérimental d'information et de communication avec le concours de l'Association for Progressive Communications (APC), dans le bureau E-3069 (Palais des Nations), afin de donner aux participants au Comité un accès au courrier électronique ainsi qu'un accès direct aux bases de données. Il sera donné durant cette session une information sur ce service qu'il est prévu de renouveler à la onzième session, à New York et, sous réserve des fonds disponibles, sur une plus grande échelle lors de la première conférence des Parties, à Berlin.

14. Il est prévu d'autres activités et démonstrations dans le cadre de ce système d'information pour ces futures réunions, y compris la démonstration d'un système de gestion de l'information qui est à l'étude afin d'aider les gouvernements à recevoir et rechercher l'information - tous les documents officiels, les communications nationales et les autres données connexes - découlant du processus de la Convention.

15. A plus long terme, il est prévu de rendre ce système d'information directement accessible aux gouvernements afin d'aider ces derniers à mettre en oeuvre la Convention. Il s'agit ainsi de préparer l'information en vue d'assurer une large diffusion sous diverses formes électroniques - disquettes, CD-ROM et systèmes électroniques en ligne - et d'aider les gouvernements à mettre sur pied, au sein des organismes nationaux pertinents, des services d'information destinés à recevoir, puis à diffuser, l'information provenant du CC:INFO, tout en faisant fonction de source d'information pour d'autres utilisateurs du programme CC:INFO par l'intermédiaire du système. Il est prévu, dans le cadre de ces activités, de dispenser une formation sur place.

Annex II

TRUST FUND FOR THE NEGOTIATING PROCESS (GA resolution 45/212, para. 20)  
STATEMENT OF CONTRIBUTIONS  
(US dollars) *a/*

Contributors	Contributions to 31.12.93	1994		Total contribution to 01.08.94	Outstanding pledges
		Contributions	Date of receipt voucher		
Australia	16,945.00	17,595.00	18.05.94	34,540.00	-
Austria	-	12,500.00	02.02.94	12,500.00	-
Canada	86,183.56	37,444.12	25.02.94	-	-
		54,744.53	24.05.94	178,372.21	-
Denmark	-	200,000.00 <i>b/</i>	03.05.94	200,000.00	500,000.00 <i>b/</i>
Finland	-	100,000.00	05.01.94	100,000.00	-
France	18,065.21	-	-	18,065.21	-
Germany	116,998.95	-	-	116,998.95	-
Japan	113,185.00	-	-	113,185.00	68,880.00
Netherlands	31,018.04	-	-	31,018.04	-
Norway	15,431.40	-	-	15,431.40	-
Switzerland	461,833.37	174,825.17	04.03.94	636,658.54	<i>c/</i>
United Kingdom	158,978.36	60,217.41	14.06.94	219,195.77	-
USA	250,000.00	250,000.00 <i>d/</i>	-	500,000.00	250,000.00 <i>d/</i>
CEC*	123,580.00	-	-	123,580.00	<i>e/</i>
UNEP	-	200,000.00 <i>f/</i>	-	200,000.00	-
Total	1,392,218.89	1,107,326.23		2,499,545.12	818,880.00

Notes: A hyphen (-) indicates that the item is not applicable.

\* Commission of the European Communities (CEC)

*a/* Information as at 1 August 1994. All contributions are gross.

Deductions of 13 per cent for support costs and 15 per cent for operating reserve are applicable to determine amounts available for allotment.

*b/* Contributions of \$200,000 for CC:INFO project (climate convention information exchange programme - formerly known as Climex). Pledge of \$250,000 for communication and review project.

*c/* Switzerland has also offered a contribution in kind, to the value of \$160,000, to the cost of office premises. (See paragraph 10 above.)

*d/* Contribution of \$250,000 in the pipeline;  
Pledge of \$250,000 for communication and review project.

*e/* Outstanding offers of contributions from the CEC amount to \$120,000. It has not been possible to work out conditions for payment that are compatible with the United Nations Financial Regulations and with the procedures of the CEC. This is a general problem affecting contributions from the CEC to the United Nations, to which a solution continues to be sought.

*f/* Contribution to CC:INFO project in the pipeline.

## Annex III

## UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\*

DESCRIPTION OF ACTIVITY	INPUTS	Grade	Starting from	Total 1994-1995 \$/	Regular budgets (UN, UNEP, WMO) 1994-1995	Extra-budgetary 1994	Extra-budgetary 1995
<b>A. EXECUTIVE DIRECTION AND MANAGEMENT</b>							
<b>A.1 Head of interim secretariat</b>							
Overall planning, coordination and direction of secretariat activities; resource mobilization; finance/personnel management; accountability to INO and COP and to DPCSD; collaboration agreements with partner agencies.	Executive Secretary	D-2	1.94	350	350		
<b>A.2 Office of the Executive Secretary</b>							
Support for planning and coordination of secretariat activities; internal information flow; general reports to INC and COP including report on implementation; arrangements for permanent secretariat; financial monitoring.	Special Adviser	L-5 <sup>u</sup>	1.95	185			185
	Special Asst to Exec. Sec.	P-3	1.94	220	220		
	Secr./Asst. to Exec. Sec.	G-6	1.94	160	160		
	Finance clerk	G-6 <sup>u</sup>	1.95	70			70
	Admin. secretary	G-4	1.94	160	160		
	Secretary	G-3	7.94	105		35	70
				1,250	890	35	325
<b>A.3 Inter-agency relations</b>							
Inter-agency liaison; collection and analysis of information on climate change activities of UN System and other bodies.	Principal Officer WMO	D-1	1.94	325	325		
	Secretary WMO	G-4	1.94	160	160		
<b>A.4 Management, legal and information services</b>							
Planning and organization of inter-governmental processes; relations with delegations; management of participation fund; dissemination of documents; liaison with NGOs; public information (with IUCC); general legal advice.	Principal Officer	D-1	1.94	325	325		
	Legal Adviser	P-4	1.94	260	260		
	External Refns. Officer	L-3	1.94	260		120	140
	Meetings Assistant	G-5	1.94	160	160		
	Secretary	G-4	7.94	120	120		
	Secretary	G-3	1.94	140		70	70
	Clerk	G-2	1.94	140		70	70
				1,890	1,350	260	280
				3,140	2,240	295	605
<b>Subtotal A: EXECUTIVE DIRECTION AND MANAGEMENT</b>							

\* See last page of annex III for explanation of footnote symbols.

UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\*  
(continued)

DESCRIPTION OF ACTIVITY	INPUTS	Grade	Starting from	Total 1994-1995	Regular budgets (UN, UNEP, WMO) 1994-1995	Extra-budgetary 1994	Extra-budgetary 1995
A.4.1 Information system project	b/						
Provision of information systems services, including office automation, databases, electronic communications, information dissemination, library, training in software/hardware use.	Coordination	c/					
	Information Manager	L-4 <sup>u</sup>	1.95	160			160
	System Manager	L-3	8.94	190		50	140
	Training Officer	L-1/2	7.94	175		55	120
	System Officer	L-1/2	10.94	145		25	120
	Documentalist	G-5 <sup>u</sup>	9.94	95		25	70
	Secretary	G-3 <sup>u</sup>	1.95	70			70
	Temporary assistance			20		10	10
	Consultants			80		65	15
	Travel			40		20	20
	Expert groups			60		30	30
	Equipment, supplies, operating costs, etc.			480		125	355
	Contingencies (2% of subtotal)			30		10	20
	Subtotal (A.4.1)	b/		1,545	0	415	1,130

**UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\***  
(continued)

DESCRIPTION OF ACTIVITY	INPUTS	Grade	Starting from	Total 1994-1995	Regular budgets (UN, UNEP, WMO) 1994-1995	Extra-budgetary 1994	Extra-budgetary 1995
<b>B. COMMUNICATION, REVIEW AND ASSESSMENT</b>							
B.1 Coordination	Principal Officer	L-6	1.94	345		150	195
B.1 Reports to INC and COP	Scientific Officer	L-3	1.94	260		120	140
Substantive documentation for INC and COP relating to commitments in Article 4.2 (methodologies, inventories, review of adequacy, joint implementation).	Secretary	G-4	1.94	160	160		
<b>Subtotal (B. and B.1)</b>				<b>765</b>	<b>160</b>	<b>270</b>	<b>335</b>
<b>B.2 Communication and review process (CC:CRP)</b>							
Technical and analytical support for first review of communications by Annex I parties, including inventory management, data bases, etc. (New resource needs forecast for 1995 depend on decisions by INC and COP 1).	Project Manager	L-5	1.94	340		155	185
	Programme Officer	L-4	8.94	215		55	160
	Programme Officer g/	L-4	9.94	205		45	160
	Programme Officer	L-3a	4.95	105			105
	Programme Officer	L-3a	4.95	105			105
	Secretary	G-4a	9.94	95		25	70
	Secretary	G-3a	4.95	55			55
Temporary assistance				40		20	20
Consultants				260		60	200
Travel				340		90	250
Expert groups				315			315
Equipment, supplies, operating costs, etc.				40		10	40
Share of information system costs				510		137	373
Contingencies (2% of subtotal)				50		10	40
<b>Sub-total (B.2)</b>				<b>2,675</b>	<b>0</b>	<b>607</b>	<b>2,078</b>
<b>Sub-Total B: COMMUNICATION, REVIEW AND ASSESSMENT</b>				<b>3,440</b>	<b>160</b>	<b>877</b>	<b>2,413</b>

Earmarked contributions (gross):  
 Denmark: \$500,000 (pledged)  
 USA: \$250,000 (pledged)

UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\*  
(continued)

DESCRIPTION OF ACTIVITY	INPUTS	Grade	Starting from	Total 1994-1995	Regular budgets (UN, UNEP, WMO) 1994-1995	Extra-budgetary 1994	Extra-budgetary 1995
<b>C. FINANCIAL MECHANISM AND TECHNICAL COOPERATION</b>							
C.1 Financial Mechanism							
Coordination	Principal Officer	D-1	1.94	325	325		
Substantive documentation for INC and COP re. implementation of financial mechanism (Article 4.3 and 11); substantive liaison with GEF and its implementing agencies; preparation of agreement with operating entity.	Legal Adviser Econ. Affairs Officer Secretary Secretary	UNEP P-4/5 P-2 <sup>a</sup> G-4 G-4	1.94 10.94 1.94 1.94	260 120 160 160	260 120 160 160		
Subtotal (C. and C.1)				1,025	1,025	0	0
C.2 Support for Technical Cooperation (CC:COPE)							
Facilitation of capacity building, "enabling activities" in developing and "transition" countries; promotion of co-operative programme activities with UNDP, UNEP and UNITAR and other partners.	Coordinator Secretary	L-5 G-4 <sup>a</sup>	1.94 1.95	340 70		155	185 70
Subtotal (C.2)				410	0	155	255
C.2.1 Climate Convention Information Exchange (CC:INFO)							
Joint programme with UNEP to exchange information about the availability of resources for country activities on climate change, and about the results of such activities (formerly known as Climex).	Project Manager Programme Officer Communications Asst. Secretary Temporary Assistance Consultants Travel Expert groups Equipment, supplies, operating costs, etc. Share of information system costs Contingencies (2% of Sub-Total)	II L-4 <sup>a</sup> L-3 G-5 G-3	4.95 7.94 1.94 1.94	120 200 140 140 20 30 65 60 100 263 25 1,163			120 140 70 70 10 10 40 30 50 71 10 416 747
Earmarked contributions (gross):							
Denmark:	\$200,000 (paid)						
UNEP:	\$200,000 (approved)						
Subtotal (C.2.1)							

UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\*  
(continued)

DESCRIPTION OF ACTIVITY	INPUTS	Grade	Starting from	Total 1994-1995	Regular budgets (UN, UNEP, WMO) 1994-1995	Extra-budgetary 1994	Extra-budgetary 1995
<b>C.2.2 Training Programme (CC:TRAIN)</b>							
Joint programme with UNITAR to promote training for preparation of national climate change strategies in relation to the Convention.	Project Manager	L-4 <sup>a</sup>	4.95	120			120
	Programme Officer(s)	L-3	1.95	UNITAR Staff			
	Secretary		1.95	UNITAR Staff			
Subtotal (C.2.2)				120	0	0	120
Subtotal C: FINANCIAL MECHANISM AND TECHNICAL COOPERATION				2,718	1,025	571	1,122

UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\*  
(continued)

DESCRIPTION OF ACTIVITY	INPUTS	Grade	Starting from	Total 1994-1995	Regular budgets (UN, UNEP, WMO) 1994-1995	Extra-budgetary 1994	Extra-budgetary 1995
<b>D. POST COP 1 CONTINGENCIES</b>							
D.1	Support for joint implementation: pilot phase						
	Development and monitoring of criteria; reports on pilot phase.	L-5 <sup>a</sup>	6.95	110			110
		L-2 <sup>a</sup>	6.95	70			70
		G-3 <sup>a</sup>	6.95	40			40
	Subtotal (D.1)			220	0	0	220
D.2	Support for SBSTA						
	Advice/assessment re. methodologies, transfer and development of technology.	L-5 <sup>a</sup>	6.95	110			110
		L-2 <sup>a</sup>	6.95	70			70
		G-3 <sup>a</sup>	6.95	40			40
	Subtotal (D.2)			220	0	0	220
D.3	Support for negotiations						
	Substantive documentation for COP and subsidiary bodies in support of negotiations on amendment(s) or protocol(s) to FCCC; additional staff for B.1	L-4 <sup>a</sup>	6.95	95			95
		L-2 <sup>a</sup>	6.95	70			70
		G-3 <sup>a</sup>	6.95	40			40
	Subtotal (D.3)			205	0	0	205
	Subtotal D: POST COP 1 CONTINGENCIES			645	0	0	645
<b>E. NON-STAFF COSTS</b>							
	Non-staff costs for general purposes, additional to projects B.2 and C.2.1.						
	Staff travel to INC XI: \$104,000 (est.)						
	Temporary assistance Consultants			40	40		
	Travel			180	80	50	50
	Expert groups			335	250		85
	Equipment, supplies, operating costs, etc.			70	70		
	Share of information system costs			230	230		
	Contingencies (2% of total)			773	0	208	565
	Subtotal E: OTHER NON-STAFF COSTS			20	5		15
				1,648	670	263	715
	TOTAL ALL SECRETARIAT ACTIVITIES			11,590	4,095	2,005	5,600

UNFCCC INTERIM SECRETARIAT: FINANCIAL ESTIMATES FOR 1994 - 1995\*  
(continued)

Note: \* Indicates staff position to be filled, subject to availability of funding.

a/ Costs are expressed in thousand United States dollars (\$). Costings for posts in the UN programme budget are standard, pro forma figures. Costings for extrabudgetary posts include real costs for staff in service and pro forma estimates for other posts, and for 1995 include termination entitlements. Estimates are based on a standard UN exchange rate of US\$1=Sw F1.49. Estimates exclude overhead charges (13 per cent) and provision for operating reserve (15 per cent) - see Annex V for gross estimates.

b/ The subtotal for the information system project is shown here for illustration only. 50 per cent of the cost has been allocated to "E: Other non-staff costs". The other 50 per cent is allocated between the projects for communication and review (B.2) (33 per cent) and information exchange (C.2.1) (17 per cent), both of which need substantial information system support.

c/ Coordination of information system project currently assured by the Principal Officer, Management, Legal and Information Services (A.4) and by the Coordinator of support for technical cooperation (C.2).

d/ Bilateral funding assured.

e/ Currently also performing function of Project Manager of CC:INFO (C.2.1), as well as coordinating information system project (A.4.1)

f/ Expected to be funded by project now under development.

g/ Total calculated at an exchange rate of 1 \$US=Sw F1.49, subject to exchange rate variations. Total also excludes DPCSD Administrative Unit (Geneva) and services provided by UNOG (conference services, documentation, finance, personnel, procurement, etc.)

Annex IV

SPECIAL VOLUNTARY FUND FOR PARTICIPATION (GA resolution 45/212, para. 10)  
STATEMENT OF CONTRIBUTIONS  
(US dollars) <sup>a/</sup>

Contributors	Contributions to 31.12.93	1994		Total contribution to 01.08.94	Outstanding pledges
		Contributions	Date of receipt voucher		
Australia	-	17,180.00	26.05.94	17,180.00	-
Austria	89,985.00	12,500.00	02.02.94	102,485.00	-
Canada	194,375.66	18,442.62	25.02.94	-	-
	-	54,744.52	24.05.94	267,562.80	-
Denmark	304,970.00	80,000.00	22.02.94	384,970.00	-
Finland	104,866.77	-	-	104,866.77	-
France	185,033.43	50,020.01	19.04.94	235,053.44	-
Germany	405,648.68	-	-	405,648.68	130,000.00
Greece	10,000.00	-	-	10,000.00	-
Ireland	10,000.00	14,300.00	18.03.94	24,300.00	-
Japan <sup>b/</sup>	120,000.00	-	-	120,000.00	240,000.00 <sup>b/</sup>
Netherlands	292,981.07	88,918.53	24.06.94	381,899.60	-
Norway	128,922.41	-	-	128,922.41	36,000.00
Spain	122,315.64	-	-	122,315.64	-
Sweden	250,980.57	63,331.22	02.02.94	314,311.79	-
Switzerland <sup>c/</sup>	449,506.88	34,965.03	04.03.94	-	-
		56,529.11	16.03.94	541,001.02	37,000.00
Turkey	3,000.00	-	-	3,000.00	-
United Kingdom	410,205.65	90,322.35	14.06.94	500,528.00	-
USA	300,000.00	105,000.00	13.01.94	405,000.00	150,000.00
CEC*	123,580.00	-	-	123,580.00	<sup>d/</sup>
WMO	34,698.13	-	-	34,698.13	-
UNDP <sup>e/</sup>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3,541,069.89</b>	<b>686,253.39</b>		<b>4,227,323.28</b>	<b>593,000.00</b>

Notes: A hyphen (-) indicates that the item is not applicable.  
\* Commission of the European Communities (CEC)

<sup>a/</sup> Information as at 1 August 1994. All contributions are gross. Deductions of 13 per cent for support costs and 15 per cent for operating reserve are applicable to determine amounts available for allotment.

<sup>b/</sup> In 1991/1992, Japan made a separate contribution of \$200,000 to costs of travel and participation for pre-session seminars and training activities. Current pledge of \$240,000 to cover participation in meetings up to and including COP 1, of which \$40,000 for participation of Eastern/Central European countries with economies in transition.

<sup>c/</sup> Contributions of \$117,333.39 (1991-1993), of \$34,965.03 (1994) and pledge of \$37,000 (1994) earmarked for participation of Eastern/Central European countries with economies in transition.

<sup>d/</sup> Outstanding offers of contributions from the CEC amount to \$170,000. It has not been possible to work out conditions for payment that are compatible with the United Nations Financial Regulations and with the procedures of the CEC. This is a general problem affecting contributions from the CEC to the United Nations, to which a solution continues to be sought.

<sup>e/</sup> In 1992, UNDP directly supported participation by 20 developing countries in the fifth session of the Committee; estimated value \$100,000.

Annex V

ESTIMATED EXTRABUDGETARY FUNDING REQUIREMENTS 1994-1995  
( Thousands of US dollars)

	1994	1995
<b>A. Trust Fund for Secretariat Activities (GA resolution 45/212, para. 20)</b>		
Estimated net funding requirements	a/ (2,005)	(5,500)
Estimated gross funding requirements	b/ (2,785)	(7,640)
Beginning year balances	829	194
Contributions 1994	1,107	-
Bilateral staff support	224	408
Balance of funding requirements (gross)	(625)	(7,038)
Gross pledges	819	-
END YEAR GROSS BALANCE	194	-
<b>B. Special Voluntary Fund for Participation (GA resolution 45/212, para. 10)</b>		
Estimated gross funding requirements:	b/ -	-
INC IX	c/ (560)	-
INC X	d/ (670)	-
INC XI	e/ -	(1,100)
COP 1	f/ -	(850)
Subsidiary bodies	g/ -	(360)
Total funding requirements	(1,230)	(2,310)
Beginning year balances	572	622
Gross contributions 1994	690	-
Balance of funding requirements (gross)	32	(1,688)
Gross pledges	590	-
END YEAR GROSS BALANCE	622	-

a) As estimated in annex III, "UNFCCC Interim Secretariat: Financial Estimates for 1994-1995".

b) Includes 13 per cent overhead and 15 per cent operating reserve.

c) Actual cost of INC-IX.

d) Estimate based on 2-week meeting in Geneva (95 participants).

e) Estimate based on 3-week meeting in New York (100 participants).

f) Estimate based on 2-week meeting in Berlin (100 participants).

g) Estimate based on one-week meeting in Geneva (75 participants).